Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260330-2026_029-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de
PLOUDALMEZEAU
(FINISTERE)
29830

OBJET :

N° 2026-029

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Emilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GORET-ASLAN Dilek, GRESSOT Cédric, GUENA Arnaud, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LAOT-BANVILLE Pauline, LE CALVEZ Jean-Paul, LE HIR Christiane, LE MENEC Magali, LETARD, Murielle, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor, VINCE Logann.

Etaient représentés :
- Madame OLLIVIER Sylvie à Monsieur CARREGA DAVID
- Monsieur WALLNER Paul a donné pouvoir à Monsieur ARZEL Solange
- Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Monsieur DENIEL Romain

Madame Magali LE MENEC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Date de convocation : *24/03/2026*
Date d'affichage : *24/03/2026*
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs, présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Cette commission a pour rôle, notamment, de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'Administration fiscale.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés, dans les deux mois qui suivent le renouvellement général du Conseil Municipal, par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions énoncées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal.

Aussi, il convient de dresser la liste des contribuables de 32 noms au sein de laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques procèdera à la désignation des personnes siégeant à la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260330-2026_029-DE

De désigner les 32 noms suivants : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CHADOUTEAUX Maïwenn, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Émilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GORET- ASLAN Dilek, GOURLAY Célia, GRESSOT Cédric, GUENA Arnaud, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LAOT BANVILLE Pauline, LE CALVEZ Jean-Paul, LE GALL Erwan, LE HIR Christiane, LE MENEC Magali, LE POURHIET Julien, LETARD Murielle, OLLIVIER Sylvie, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor, VINCE Logann, WALLNER Paul.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
VALIDE la désignation des 32 noms proposée ci-dessus qui sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques, pour la désignation des personnes appelées à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs
AUTORISE le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 24 – ABSTENTIONS : 5

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Magali LE MENEC **David CARREGA**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260330-2026_029-DE